



# Bilan 2024 du Plan d'action 2022- 2024 favorisant l'intégration des personnes handicapées

Mise à jour le 2024-11-27



Adoption le 2025-01-13 par le Conseil municipal de la Ville de Rimouski

# Introduction

Depuis le 17 décembre 2004, les municipalités de plus de 15 000 habitants ayant plus de 50 employés doivent produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, tel que décrit en vertu de l'article 61.1 de la Loi. Ce plan d'action doit :

Identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leurs champs d'intervention; Dresser le bilan des mesures prises pour l'année qui se termine; Décrire les mesures envisagées pour l'année en cours; Être adopté par le conseil municipal; Être diffusé publiquement.

Le Comité consultatif favorisant l'intégration des personnes handicapées a donc été formé en 2006 avec le mandat de :

Poursuivre l'identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées à l'intérieur des champs d'activités et de compétences dévolus à l'administration municipale; Suggérer des mesures pour réduire, éliminer ou prévenir les obstacles à l'intégration, dans différents secteurs d'activités de juridiction municipale; Faire des recommandations pour favoriser l'accessibilité aux services, aux lieux et édifices municipaux; Étudier les demandes ou projets soumis par la Ville de Rimouski et donner des avis pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

Le comité est constitué de sept membres et d'une personne-ressource, tous nommés par le conseil municipal et dont la composition est la suivante :

- Un représentant de l'Office des personnes handicapées du Québec;
- Madame Annie Duchesne, représentante des droits des personnes handicapées;
- Monsieur Nadine Houszell, représentante d'un organisme pouvant agir à titre de ressource technique;
- Madame Audrey Heppell, coordonnatrice des services aux personnes handicapées, issue de l'administration municipale;
- Monsieur Sébastien Collin, représentant du Service génie et environnement de la Ville de Rimouski;
- Madame Julie Carré, représentante du conseil municipal;
- Madame Carole Lévesque, personne-ressource issue du milieu;
- Madame Olivia Proulx-Brisson, représentante du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Rimouski.

# Bilan de l'année 2024

## Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2022-2024

### Secteur d'activité : 1 – L'accessibilité des lieux et des édifices publics

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
1.1 Amélioration des espaces publics afin d'offrir des environnements sécuritaires et accessibles à tous	1.1.1 Identifier les obstacles au niveau des rues et des trottoirs	Éléments physiques qui pourraient constituer un obstacle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> <li>- Service des travaux publics</li> </ul>	Les demandes sont acheminées aux services génie-environnement et des travaux publics sous forme de requête par le coordonnateur du plan d'action. Toutes les demandes sont regroupées dans un tableau partagé avec les personnes-ressources de chaque service. Le suivi des requêtes est donc optimal.	●			En continu.
	1.1.2 Procéder à la réfection et à l'aménagement de bateaux pavés sur des trottoirs existants	Trottoirs non adaptés ou mal adaptés.	- Service des travaux publics		●			En continu.
			- Service des travaux publics		●			En continu.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
	1.1.3 Consulter les plans et devis lors de la construction et de la rénovation de bâtiments municipaux par le Comité favorisant l'intégration des personnes handicapées	Éléments dans les plans qui pourraient ne pas être adaptés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service génie et environnement</li> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> </ul>	Le Service génie et environnement envoie les plans par courriel et au besoin se rend disponible pour une rencontre. Une visite sur place doit également être faite lorsque le projet est avancé.	●			Le comité a été consulté au sujet de la revitalisation du centre-ville ainsi que le projet concernant l'avenue de la Cathédrale. Le comité a également fait des visites terrain du centre sportif de Rimouski-Est et du Colisée Financière Sun life concernant des actions en accessibilité.
	1.1.4 S'assurer que les fiches techniques soient mises à jour lors de toute modification apportée à un bâtiment	Éléments physiques qui pourraient constituer un obstacle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> <li>- Service génie et environnement</li> </ul>	Les fiches techniques seront mises à jour.	●			En continu.
	1.1.5 Aviser les propriétaires concernés et s'assurer de l'exécution des tailles de haies requises	Trottoirs obstrués : empiètement de certaines haies sur des trottoirs, nuisant à la circulation des personnes avec un handicap visuel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service urbanisme, permis et inspection</li> </ul>	Lorsqu'une demande est faite, l'équipe du Service urbanisme s'assure que ce règlement soit respecté et contacte les propriétaires.	●			Lorsqu'une plainte d'un citoyen est formulée par écrit, l'inspecteur de la Ville se rend sur place pour constater celle-ci et monter un dossier. S'il y a infraction, une lettre est envoyée aux propriétaires leur demandant de dégager la voie publique, sous peine d'amende.
	1.1.6 Entretien, réparer et ajuster les feux existants	Certains feux sonores sont mal ajustés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des travaux publics</li> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> </ul>	Inclure les demandes des citoyens dans le calendrier des travaux publics.	●			Le CISSS nous envoie un document deux fois par année incluant les demandes en accessibilité. La

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
								plupart de ces demandes sont réalisées par la Ville. Les autres demandes plus coûteuses sont analysées pour des futurs projets.
	1.1.7 Marquage des cases de stationnement réservées à l'usage exclusif des personnes handicapées et rafraîchir les cases en suivant l'échéancier du programme mis en place	La signalisation peut être estompée ou abîmée, ce qui est non sécuritaire pour les personnes en situation de handicap.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service génie et environnement</li> <li>- Service des travaux publics</li> </ul>	La majorité des cases de stationnement seront repeintes périodiquement.	●			En continu.
	1.1.8 Analyser la faisabilité d'établir des normes plus élevées en termes d'accessibilité lors des nouvelles constructions et des rénovations appartenant à la Ville de Rimouski	Les normes minimales de construction ne permettent pas l'accessibilité pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service génie et environnement</li> <li>- Service des ressources humaines</li> </ul>	Une analyse sera faite par le Service génie et environnement, ainsi qu'une proposition au conseil municipal. Si la décision est positive, les démarches en ce sens débiteront.			●	

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
1.2 Bonifier les aménagements et les équipements spécialisés pour assurer l'accès sans obstacle aux infrastructures	1.2.1 Installer des tables à langer dans les toilettes des hommes et des femmes, ainsi que dans les parcs	Quelques toilettes accessibles aux hommes ne possèdent pas de tables à langer.	- Service génie et environnement	On trouvera plus de tables à langer dans les lieux publics, que ce soit dans les toilettes des hommes ou des femmes.	●			En continu.
	1.2.2 Réserver un budget de 40 000 \$ par année afin de réaliser des travaux de réfection des bâtiments et des lieux publics pour les rendre accessibles à tous	Certains bâtiments municipaux ne sont pas complètement accessibles aux personnes en situation de handicap.	- Service génie et environnement - Service des travaux publics - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Achat de matériel adapté et rénovation de certains lieux pour permettre une meilleure accessibilité.	●			Le 40 000 \$ a été utilisé pour les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaire d'un chargé de projet pour l'élaboration d'une politique d'inclusion (fin de mandat).</li> <li>• Impression et graphisme de la politique d'inclusion.</li> <li>• Installation d'un feu sonore sur la rue Rouleau/Saint-Germain.</li> </ul>
	1.2.3 Évaluer la faisabilité de fournir un système d'aide à l'audition pour les personnes malentendantes dans la salle du conseil municipal	Il peut être difficile pour des personnes malentendantes de participer à des rencontres ou d'assister au conseil municipal sans un soutien technologique.	- Service des technologies de l'information	Une analyse sera faite par le Service des technologies de l'information, ainsi qu'une proposition au conseil municipal. Si la décision est positive, les démarches en ce sens débiteront.			●	Action évaluée comme non-prioritaire pour l'année 2024.
	1.2.4 Organiser des visites terrain dans les bâtiments par le	Il arrive que certains bâtiments ne soient pas	- Service génie et environnement - Service des travaux publics	Les obstacles à l'intégration sont soulignés par le comité et corrigés ensuite	●			Des visites de bâtiment sont prévues durant l'année par le comité dans le but d'identifier les éléments qui

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
	Comité favorisant l'intégration des personnes handicapées	complètement adaptés. Les visites permettent d'identifier les obstacles à l'accessibilité et que nos spécialistes donnent la solution à ces problèmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>- Comité favorisant l'intégration des personnes handicapées</li> </ul>	par l'équipe municipale. L'accès aux bâtiments est alors adapté et sécuritaire pour tous.				nuisent à l'accessibilité. Le centre sportif de Rimouski-Est ainsi que le Colisée Financière Sun Life ont été visités.
	1.2.5 Collaborer à la mise en place d'un système de réservation en ligne pour le matériel spécialisé	Le matériel adapté est méconnu des citoyens et aucune procédure n'est mise en place pour la réservation de celui-ci.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>- Service des technologies de l'information</li> </ul>	Le matériel sera réservé avec facilité sur le site Web de la Ville de Rimouski.		●		La rubrique est disponible depuis décembre 2022 sur le site Internet de la Ville de Rimouski. Des publications sur les réseaux sociaux sont faites à l'hiver et au printemps pour faire connaître le matériel. Il est toutefois impossible de réserver directement sur le site.
	1.2.6 Installer du mobilier urbain et des modules de jeux adaptés inclusifs	Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir utiliser le mobilier urbain.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	Le mobilier urbain et des modules de jeux adaptés seront présents sur le territoire de la Ville.	●			Pour l'année 2024, un nid berçant ainsi qu'une balançoire adaptée ont été achetés par la Ville de Rimouski.
1.3 Augmentation de la connaissance des citoyens sur les conditions d'accès aux	1.3.1 Diffuser un répertoire des commerces et services accessibles sur le territoire et inscrire les centres	Les lieux accessibles aux personnes en situation de handicap sont méconnus.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Division des communications</li> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> </ul>	Le répertoire des commerces et services devra être mis à jour annuellement en collaboration avec les organismes du milieu. Les			●	Cette action n'a pas été priorisée pour l'année 2024.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
infrastructures	communautaires accessibles sur le site Internet			centres communautaires accessibles seront identifiés.				
1.4 Soutenir la réalisation d'aménagements répondant aux besoins spécifiques des différentes clientèles	1.4.1 Recommander l'aménagement de toilettes publiques adaptées au centre-ville	Plusieurs personnes en situation de handicap ont besoin d'accéder à des toilettes adaptées lors de leur présence au centre-ville.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service génie et environnement</li> <li>- Service des travaux publics</li> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	Une analyse sera faite par les différents services afin de suggérer un projet qui pourra être proposé au conseil municipal ensuite.			●	
1.5 Bonifier la sécurité des espaces accueillant le public dans les infrastructures municipales	1.5.1 Veiller à la vérification de l'entretien régulier des équipements d'accès dans les infrastructures	Une personne doit prendre en charge la coordination de ces vérifications au sein de l'équipe municipale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des travaux publics</li> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> </ul>	Un entretien régulier est planifié et réalisé afin que les équipements soient fonctionnels en tout temps.	●			En continu.
	1.5.2 Collaborer à la priorisation du service de déneigement en fonction des besoins en accessibilité	Les conditions hivernales peuvent empêcher les employés et les citoyens en situation de handicap d'accéder aux infrastructures municipales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des travaux publics</li> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> </ul>	L'accessibilité est prise en compte dans le cadre des plans de déneigement des accès piétonniers et des stationnements entourant les infrastructures municipales.	●			En continu.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
1.6 Augmentation de l'attractivité des parcs et espaces verts	1.6.1 Améliorer l'aménagement des parcs pour favoriser une diversité d'usages en tenant compte des particularités des clientèles	Les recommandations issues de la recherche pour l'aménagement de parcs inclusifs sont méconnues du comité des parcs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service génie et environnement</li> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	Envoyer par courriel le guide d'aménagement de parcs inclusifs au Comité de suivi des parcs et espaces verts.	●			

## Secteur d'activité : 2 – L'habitation

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
2.1 Offrir des logements adaptés sur le territoire de la ville	2.1.1 Poursuivre la collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Rimouski	Besoin de logements adaptés sur le territoire de la ville de Rimouski.	- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	La collaboration se maintient avec l'Office municipal d'habitation de Rimouski-Neigette.	●			Un employé du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire coordonne ce dossier en collaboration avec l'Office municipal d'habitation Rimouski-Neigette.
	2.1.2 Créer un poste de porteur de dossier au sein de l'équipe municipale	Besoin de logements adaptés sur le territoire de la ville de Rimouski.	- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Direction générale	Un employé municipal porte le dossier de l'habitation.	●			
	2.1.3 Collaborer avec les organismes qui souhaitent améliorer l'offre de logements adaptés sur le territoire	L'offre pour les personnes en situation de handicap est peu nombreuse, ce qui limite le choix des locataires et des acheteurs.	- Direction générale - Service urbanisme, permis et inspection	La collaboration avec les organismes se maintient.	●			
	2.1.4 Participer à la distribution du dépliant « L'accessibilité universelle c'est facilitant pour tous » produit par le ROPHBF	Les principes de l'accessibilité universelle sont souvent méconnus.	- Service urbanisme, permis et inspection	Chaque personne demandant un permis de construction et de rénovation recevra le dépliant explicatif.	●			En continu.

## Secteur d'activité : 3 – La sécurité en milieu résidentiel

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
3.1 Favoriser la sécurité des habitations	3.1.1 Poursuivre la promotion du programme PAIR (Vigilance-Aîné) et la distribution du dépliant d'information	Difficulté pour les personnes plus vulnérables de vivre de façon autonome dans l'environnement de leur choix.	- Service de sécurité incendie	Le dépliant est remis à tous ceux qui le demandent. Une personne-ressource est disponible pour des questions au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.	●			Le chef de division aux opérations du Service de sécurité incendie est en charge de ce dossier.
	3.1.2 Procéder à l'élaboration d'un plan d'aide à l'évacuation d'urgence en collaboration avec le Service de sécurité incendie		- Service de sécurité incendie - Coordonnateur des services aux personnes handicapées	Le plan sera réalisé et disponible.	●			
	3.1.3 Analyser la possibilité d'élaborer un questionnaire visant à informer les services de pompier et de police de la localisation précise de la personne	Il est difficile de connaître la situation de la personne lorsqu'un événement urgent arrive et le niveau d'aide qu'elle aura besoin pour évacuer rapidement un logement ou un édifice à bureaux.	- Service de sécurité incendie - Coordonnateur des services aux personnes handicapées	Une analyse sera faite par le Service de sécurité incendie. Si le projet est viable, les démarches en ce sens débiteront.		●		Des validations ont été faites avec d'autres villes pour connaître leur fonctionnement avec cette clientèle en 2024. L'analyse du projet complet se fera en 2025.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
	nécessitant une assistance particulière en cas d'urgence							
	3.1.4 Élaborer un registre contenant les informations sur les résidents pour les lieux ayant une grande concentration de personnes en situation de handicap		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de sécurité incendie</li> <li>- CISSS</li> <li>- CAUREQ</li> </ul>	<p>Un registre sera produit par le CISSS et transmis au Service de sécurité incendie pour les lieux ayant une grande concentration de personnes handicapées, dont les RPA, RI et RTF.</p> <p>Les informations figurant à ce registre seront transmises au CAUREQ et la mise à jour de celui-ci sera faite par le CISSS.</p>	●			
	3.1.5 Analyser l'instauration d'un protocole de communication avec les personnes ayant une déficience auditive	Il y a un manque d'information sur la localisation des personnes ayant des incapacités sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de sécurité incendie</li> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> </ul>	Une analyse sera faite par le Service de sécurité incendie. Si le projet est viable, les démarches en ce sens débiteront.			●	

## Secteur d'activité : 4 – Le transport

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
4.1 Assurer un service de transport adapté correspondant aux besoins des personnes handicapées	4.1.1 Répondre aux questions des usagers sur les procédures en place	Les usagers ont souvent des questions spécifiques basées sur leur réalité.	- Société des transports	Il est facile de joindre une personne-ressource de la Société des transports.	●			En continu.
4.2 Accroître le niveau d'accessibilité du transport en commun	4.2.1 Revoir le plan de développement visant l'accès des personnes handicapées au transport en commun régulier	Ce plan doit être renouvelé.	- Société des transports - Coordonnateur des services aux personnes handicapées	La Société des transports reverra le plan de développement.	●			En continu.
	4.2.2 Réitérer les différentes consignes aux chauffeurs pour favoriser l'accessibilité au transport en commun	Les chauffeurs ne sont pas toujours au courant de tout ce qui peut faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap.	- Société des transports	Une personne se charge de communiquer avec les chauffeurs.	●			En continu.

## Secteur l'activité : 5 – L'emploi

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
5.1 Amélioration de l'environnement	5.1.1 Analyser les demandes d'adaptation et, au besoin, retenir les services professionnels d'un ergothérapeute et adapter les équipements de travail	Poste de travail mal adapté à la condition d'un travailleur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des ressources humaines</li> </ul>	Les employés travaillent avec des équipements adaptés.	●			En continu.
	5.1.2 Analyser et rechercher des possibilités de maintien en emploi dans les mêmes postes ou un autre convenant mieux à la nouvelle condition	Membre du personnel présentant des incapacités qu'il n'avait pas à l'embauche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des ressources humaines</li> <li>- Service concerné</li> </ul>	Les employés occupent des emplois en cohérence avec leurs compétences et leur condition.	●			En continu.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
5.2 Amélioration de l'accessibilité en emploi	5.2.1 La Ville est disposée à faire vivre des expériences d'accompagnement ou de stages en milieu de travail pour les personnes ayant des incapacités	Encadrement d'un employé présentant des incapacités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des ressources humaines</li> <li>- Service concerné</li> </ul>	La Ville offre différents stages à des personnes en situation de handicap.	●			En continu.
	5.2.2 Sauf exception, tous les postes qui s'ouvrent à la Ville de Rimouski sont disponibles aux personnes handicapées	Il peut être difficile pour une personne en situation de handicap de trouver des postes adaptés à sa condition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des ressources humaines</li> <li>- Service concerné</li> </ul>	Cette phrase est mentionnée dans la Politique d'employabilité de la Ville, dans la section emploi.	●			En continu.

## Secteur d'activité : 6 – Les loisirs, la culture, la vie communautaire et le tourisme

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
6.1 Offrir de l'accompagnement spécialisé aux jeunes ayant des besoins particuliers pour favoriser leur intégration au camp de jour	6.1.1 Embaucher annuellement des moniteurs spécialisés pour le camp de jour	Besoin grandissant de moniteurs de camp de jour spécialisés pour encadrer et stimuler les enfants en situation de handicap.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	Les 38 moniteurs spécialisés sont embauchés chaque année selon les besoins.	●			En 2024, ce sont 38 moniteurs spécialisés qui sont embauchés à temps plein pour accompagner les jeunes de 5 à 12 ans ayant un diagnostic qui nécessite de l'accompagnement spécialisé.
6.2 Offrir du soutien aux moniteurs spécialisés sur le terrain	6.2.1 Embaucher un responsable des moniteurs spécialisés pour les encadrer, les coordonner, les superviser et les soutenir dans leur rôle au quotidien	Les moniteurs spécialisés ont besoin de soutien au quotidien pour valider leur rôle et leurs interventions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	Les moniteurs spécialisés sont soutenus par une personne d'expérience dans leurs interventions, leurs décisions, et ce, dès la première journée d'embauche.	●			Chaque été, un responsable du volet spécialisé du camp de jour est engagé pour la période d'avril à août. Son rôle est de soutenir le personnel du camp de jour dans leurs interventions avec les jeunes à besoins particuliers.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
6.3 Sensibiliser les jeunes qui fréquentent le camp de jour à l'acceptation des différences et à l'importance de l'intégration sociale	6.3.1 Réaliser des ateliers sous forme de jeu dans tous les camps de jour afin de sensibiliser les jeunes qui les fréquentent à l'acceptation des différences et à l'importance de l'intégration sociale	Les jeunes peuvent parfois réagir et émettre des propos négatifs lorsqu'ils ne connaissent pas la réalité des jeunes en situation de handicap.	- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Chaque camp de jour doit inclure dans sa programmation d'activités un atelier #différentmoiaussi et ainsi s'engager à respecter les différences de chacun.	●			Les 12 camps de jour de la Ville réalisent plusieurs journées de sensibilisation à la différence durant les semaines de camp. Les enfants s'engagent à respecter les différences de chacun. L'activité se nomme #différentmoiaussi
6.4 Améliorer l'aménagement des installations de loisir extérieures	6.4.1 Acquisition de matériel adapté permettant d'augmenter la participation des enfants en situation de handicap et ainsi développer leur plein potentiel	Certaines activités de la programmation régulière ne sont pas adaptées pour les jeunes en situation de handicap.	- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Un budget de 75 \$ par enfant ayant des besoins particuliers est réservé dans chacun des camps de jour; ce montant permet d'adapter les activités et d'offrir du renforcement aux jeunes.	●			Chaque année, un budget est alloué à l'achat de matériel spécialisé pour le camp de jour. Un nid berçant a été acheté en 2024 et sera installé en 2025 au parc du centre communautaire de Nazareth, où se trouve le camp spécialisé.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
	6.4.2 Acquisition de balançoires spécialisées et de tables à piquenique adaptées pour des personnes à mobilité réduite	Une minorité de parcs et de mobilier sont adaptés sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>- Service des ressources financières - Approvisionnements</li> </ul>	Un montant de 1 500 \$ est réservé chaque année pour faire l'achat d'équipements spécialisés dans les camps de jour (balançoires adaptées, jeux spécialisés).	●			En continu, selon les besoins.
	6.4.3 Veiller à l'entretien et à l'acquisition d'équipements adaptés en fonction des besoins	Des équipements adaptés sont requis pour permettre la participation des personnes en situation de handicap à certaines activités sportives ou de plein air.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> </ul>	Des équipements adaptés sont disponibles pour la population, et ce, dans diverses disciplines de loisir.	●			En continu.
	6.4.4 Offrir un camp spécialisé qui met à la disposition des jeunes ayant des besoins particuliers un local et une programmation adaptés à ceux-ci	Le programme d'accompagnement au camp de jour régulier ne répondait pas aux besoins de certains jeunes. Les désorganisations étaient nombreuses avant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> </ul>	Le camp spécialisé est offert pour les jeunes qui répondent aux critères d'admissibilité.	●			Depuis 2019, le camp spécialisé existe pour les jeunes à besoins particuliers pour qui la programmation régulière du camp de jour n'était pas adéquate.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
		l'implantation de ce camp.						
6.5 Augmenter l'accessibilité lors des grands événements sur le territoire	6.5.1 Prévoir dans les contrats et les protocoles d'entente faits avec des promoteurs de grands événements et des organismes d'inclure l'accessibilité pour tous	Certains grands événements ne sont pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite, ce qui les empêche d'y participer en toute sécurité et sans obstacle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> <li>- Service des ressources financières – Approvisionnements</li> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	Les ententes avec les promoteurs d'événements incluent toutes une clause invitant ceux-ci à favoriser l'accessibilité universelle dans leur programmation.			●	
	6.5.2 Soutenir les promoteurs d'événements par une personne-ressource en accessibilité désignée à la Ville	Pour l'instant, il n'y a pas de personne-ressource pour accompagner les promoteurs dans l'accessibilité de leurs événements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	La personne-ressource pourra faire le suivi concernant l'accessibilité aux grands événements et soutenir les promoteurs dans le but d'apporter des recommandations.	●			Le Comité favorisant l'intégration des personnes handicapées est disponible pour tester les installations et les parcours lors des événements. Celui-ci émet par la suite ses recommandations au promoteur de l'événement.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
	6.5.3 Élaborer une trousse d'outils pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans les activités régulières et dans les grands événements	Il y a une méconnaissance des besoins des personnes en situation de handicap par les promoteurs en loisir.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>- Service des ressources financières – Approvisionnement</li> </ul>	Une trousse pour favoriser l'accessibilité et l'intégration sera disponible et remise aux promoteurs.			●	
6.6 Améliorer la promotion des activités accessibles disponibles sur le territoire	6.6.1 Appliquer et promouvoir la carte accompagnement loisirs	Les activités et infrastructures qui peuvent bénéficier d'un accompagnement sont méconnues de la clientèle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> <li>- Division des communications</li> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	Les activités admissibles sont ajoutées annuellement au site Internet de la carte accompagnement loisirs et des publications sont faites sur la page Facebook de la Ville de Rimouski.	●			
6.7 Augmentation des conditions d'accès aux activités pour faciliter la participation de tous les citoyens	6.7.1 Offrir le prêt d'équipements spécialisés facilitant l'accès aux activités de loisir	Le prêt de matériel adapté est méconnu de la clientèle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>- Division des communications</li> </ul>	L'équipement spécialisé sera désormais disponible gratuitement au comptoir de prêt du parc Beauséjour ainsi qu'au complexe sportif Desjardins.	●			Le prêt de matériel adapté est accessible au comptoir de prêt du parc Beauséjour ainsi qu'au complexe sportif Desjardins.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
6.8 Reconnaissance de la clientèle en situation de handicap comme prioritaire pour la Ville de Rimouski	6.8.1 Inclure un critère d'analyse de la Politique de soutien aux organismes et d'attribution des subventions sur l'accessibilité universelle	Les événements et activités de loisir ne sont pas toujours accessibles pour les personnes en situation de handicap.	- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Des points supplémentaires sont prévus pour les organismes favorisant l'accessibilité universelle dans leurs activités lors d'une demande de soutien financier via la Politique de soutien aux organismes et d'attribution des subventions.	●			En continu.

## Secteur d'activité : 7 – Les communications

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
7.1 Promotion de l'information concernant les personnes handicapées	7.1.1 Les organismes communautaires en lien avec les mesures envisagées recevront un avis de parution du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées ainsi que le bilan de l'année en cours	Les actions du plan d'action ne sont pas toujours connues des différentes instances et de la clientèle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> </ul>	Le coordonnateur des services aux personnes handicapées enverra par courriel l'avis de parution et s'assurera qu'il soit disponible sur le site Internet de la Ville de Rimouski.	●			En continu.
7.2 Bonifier le contenu de l'information transmise	7.2.1 Indiquer sur le site Internet de la Ville de Rimouski les bâtiments qui sont accessibles	L'information n'est pas disponible sur le site de la Ville de Rimouski.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Division des communications</li> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> <li>- Service des technologies de l'information</li> </ul>	Dans la rubrique <i>centres communautaires et infrastructures</i> , les bâtiments accessibles seront indiqués à l'aide d'un symbole.	●			La liste des centres communautaires accessibles est disponible sur le site Internet de la Ville.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
	7.2.2 Faire connaître les réalisations de la Ville susceptibles de mieux servir les citoyens ayant des incapacités par voie de communiqué, de publication Facebook ou par son journal municipal	Les informations concernant les réalisations et les nouveaux services ne sont pas connus de la clientèle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> <li>- Division des communications</li> </ul>	Une rubrique sur l'accessibilité sera présente dans le journal municipal et dans différents communiqués de la Ville de Rimouski.	●			
	7.2.3 Promouvoir la Journée internationale des personnes handicapées et la Semaine québécoise des personnes handicapées	La journée internationale et la semaine québécoise sont méconnues des citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> <li>- Division des communications</li> </ul>	La promotion de la Journée internationale des personnes handicapées et la Semaine québécoise des personnes handicapées est réalisée.	●			Une publication sur les réseaux sociaux a été faite pour ces deux événements.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
7.3 Améliorer l'accessibilité du site Internet de la Ville de Rimouski selon la capacité de lecture, de compréhension et d'utilisation de l'information écrite des citoyens	7.3.1 Développer une rubrique dans le site Internet de la Ville portant sur l'accessibilité et le soutien aux personnes en situation de handicap	L'information concernant l'accessibilité peut être difficile à trouver pour la clientèle et les organismes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> <li>- Division des communications</li> <li>- Service des technologies de l'information</li> </ul>	Une rubrique nommée <i>Accessibilité</i> sera créée sur le site Internet de la Ville de Rimouski.	●			
	7.3.2 Poursuivre les démarches pour rendre accessible le site Internet de la Ville de Rimouski à tous les types de limitation	Le site Internet et les documents qui y sont déposés ne sont pas toujours adaptés à toutes les limitations. Ainsi, il est impossible pour plusieurs personnes d'accéder à l'information transmise par la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> <li>- Division des communications</li> <li>- Service des technologies de l'information</li> </ul>	Le site Internet et les documents sont accessibles pour tous les types de limitation.	●			Le site Internet de la Ville est désormais accessible.

## Secteur d'activité : 8 – L'équipe municipale

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
8.1 Continuité des services	8.1.1 Le coordonnateur des services aux personnes handicapées poursuivra son mandat	Puisqu'il y a plusieurs suivis avec différents services de l'équipe municipale, il est primordial d'avoir un coordonnateur du plan d'action.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale</li> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	Le coordonnateur poursuivra son mandat.	●			En continu.
	8.1.2 Tous les employés de la Ville sont conviés à participer à l'amélioration de l'accessibilité. Ils sont encouragés à signaler les obstacles constatés au niveau de nos installations, les améliorations à apporter et les nouveaux produits susceptibles de faciliter l'accessibilité	Tous les employés doivent participer à rendre notre ville plus accessible pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les services</li> </ul>	L'ensemble des employés est impliqué dans la démarche d'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées.	●			En continu.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
	8.1.3 Créer un comité consultatif au sein de l'équipe municipale regroupant un représentant par service	La communication entre les divers services peut être difficile avec le nombre élevé de suivis à réaliser.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>- Tous les services</li> </ul>	Ce comité assure un suivi rigoureux du plan d'action et veille à l'avancement de celui-ci.	●			Le coordonnateur rencontre chaque service individuellement pour le suivi des actions du plan d'action.
8.2 Bonification des connaissances en termes d'accessibilité et de loisir inclusif	8.2.1 Participation à diverses formations sur le loisir inclusif par des membres de l'équipe municipale	Les normes en accessibilité peuvent changer rapidement et les formations sont la meilleure façon de se tenir à jour.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> </ul>	Le coordonnateur des services aux personnes handicapées propose différentes formations aux membres de l'équipe municipale. Ceux-ci assistent à des formations sur l'accessibilité et le loisir inclusif.	●			Le coordonnateur du plan d'action ainsi que l'équipe municipale ont participé à quelques formations durant l'année.
	8.2.2 Analyser la possibilité de développer une politique d'accessibilité universelle pour la Ville de Rimouski	La Ville n'a toujours pas de politique d'accessibilité universelle. Cette politique viendrait justifier et appuyer plusieurs demandes faites pour la clientèle en situation de handicap.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur des services aux personnes handicapées</li> <li>- Comité favorisant l'intégration des personnes handicapées</li> </ul>	Une analyse du projet sera faite, ainsi qu'une proposition au conseil municipal. Si la décision est positive, les démarches en ce sens débuteront.	●			L'élaboration et la création d'une politique d'inclusion ont été réalisées en 2024.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	État de réalisation			Commentaires
					Réalisé	Réalisé partiellement	Non réalisé	
	8.2.3 Inclure une personne du Service des travaux publics dans le Comité favorisant l'intégration des personnes handicapées	Plusieurs suivis sont en lien avec le Service des travaux publics, ce qui faciliterait la communication et la compréhension.	- Service des travaux publics	Une personne du Service des travaux publics participera aux rencontres du comité.			●	
8.3 Sensibiliser les élus et les gestionnaires municipaux à la réalité des personnes en situation de handicap	8.3.1 Réaliser une activité de sensibilisation avec les élus municipaux et les gestionnaires de l'administration municipale	Les décideurs n'ont pas toujours conscience de l'importance de l'accessibilité, et ce, dans plusieurs sphères.	- Coordonnateur des services aux personnes handicapées - Comité favorisant l'intégration des personnes handicapées	Une activité de sensibilisation auprès des élus sera réalisée.	●			L'activité est réalisée aux 2 ans. La prochaine édition sera à l'automne 2025.